

# CPPEF – Appel aux dons

Jeudi, 19. décembre 2019

De: SSP-Fribourg



Chères et chers employé-e-s de l'Etat de Fribourg et assuré-e-s de la CPPEF,

Le Grand Conseil est saisi d'un projet de contre-réforme de votre caisse de retraite, la CPPEF. Avec le changement de système - régime de primauté des cotisations au lieu de primauté des prestations – le Conseil d'Etat annonce que les rentes diminueront fortement.

Il prétend que les pertes n'iront pas au-delà de 10%, à l'âge de 64 ans (-15% à 62 ans et -25% à 60 ans). Ces assurances reposent sur des projections de rendements de la fortune de la CPPEF. Le Conseil d'Etat parie sur le fait que la CPPEF pourra octroyer chaque année un intérêt de 2,5% sur les comptes des assuré-e-s.

Ces chiffres surprennent au moment où la plupart des caisses de retraites peinent à verser 1% d'intérêt. Il est permis de s'interroger sur la solidité de l'édifice proposé par le Conseil d'Etat. Or, une fois le changement de régime adopté, les pertes seront de toutes évidences définitives.

Les assuré-e-s doivent donc pouvoir disposer d'une analyse indépendante, pour apprécier le projet et être à même de formuler des propositions sérieuses, pour protéger au mieux vos intérêts.

Mandater un-e expert-e compétent-e et agréé-e coûte cher.

Le SSP-VPOD a débloqué CHF 5'000.-, montant largement insuffisant pour couvrir les coûts qui pourraient s'élever à CHF 30'000.-. Nous en appelons donc à vous et à vos proches, avec cette collecte de fonds.

**Vous pouvez verser vos contributions sur le compte ouvert par le SSP : CCP 17-9658- 7, IBAN CH94 0900 0000 1700 9658 7, avec la mention « CPPEF ».**

Christian Luisier, Président  
Gaétan Zurkinden, secrétaire régional  
Christian Dandrès, avocat, Conseiller national PS